

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2014**

Présents : BAUDIN Laurent, BAUDIN Stéphanie, BERTRAND Elisabeth, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, MESNARD Alain, MORILLE Delphine.

Absents : CAILLAUD Sébastien, de L'ESPINAY Marie-Annick.

Secrétaire : GODARD Sophie.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2014.

- Signature d'un devis établi par PROPAGANDA, 18, rue du Moulin 85560 LONGEVILLE SUR MER, pour la création du site internet de la Commune, pour un montant de 3 990 € TTC.
- Signature d'un devis établi par la Sarl Les Créations Telor, ZI Allée du Puits à FONTENAY LE COMTE, pour la fourniture de guirlandes flammes, pour un montant de 1 470,36 € TTC.

### **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JUIN 2014.**

### **II – RESEAUX SEPARATIFS RUE DE LA GARENNE : CONVENTION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SIA LA GAUBRETIERE.**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Mallièvre a engagé un programme d'aménagement de son centre bourg. Une première tranche a été réalisée et la deuxième tranche concerne l'aménagement de la rue de la Garenne.

Le réseau d'assainissement unitaire de cette rue est en mauvais état. Il importe de poser un réseau séparatif avant de futurs travaux de voirie.

Dans le but de retenir une entreprise unique (cabinet de maîtrise d'œuvre puis entreprise de travaux) pour réaliser tant la partie communale (eaux pluviales et voirie) que celle du SIA La Gaubretière (eaux usées), il serait judicieux de créer un groupement de commandes suivant l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Les crédits feront l'objet d'une inscription budgétaire à l'article 21531.

Monsieur le Président présente le projet de convention constitutive du groupement de commandes. Les consultations, pour la maîtrise d'œuvre puis pour les travaux, seraient communes. Chaque marché serait signé par chaque membre du groupement, à hauteur de ses besoins :

- Commune de Mallièvre : pour le réseau d'assainissement eaux pluviales.
- SIA La Gaubretière : pour le réseau d'assainissement eaux usées.

#### **Le Conseil Municipal décide :**

- de constituer un groupement de commandes avec le SIA La Gaubretière pour les consultations de maîtrise d'œuvre et d'entreprises pour la réalisation des travaux susvisés,
- d'approuver la convention constitutive du groupement et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces administratives et techniques correspondantes à cette affaire.

### III – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENAGEMENTS URBAINS DES PETITES CITES DE CARACTERE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 17 mars 2014, le Conseil Municipal suite à l'avis de marché public (procédure adaptée) paru dans Ouest France le 29 janvier dernier pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation de deux maisons de tisserands et leur transformation en nouvelle mairie, l'offre de l'entreprise FOREST DEBARRE, architecte DPLG – 211 Boulevard Auguste Peneau à Nantes a été retenue.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet sommaire avec estimatifs, dont le montant global s'élève à 290 292 € TTC.

Le plan de financement est détaillé de la façon suivante :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux d'aménagement intérieur	173 296 €	Subvention (DETR)	60 260 €
Travaux affectant l'extérieur du bâtiment	68 614 €	Subvention (CG85/CER)	49 537 €
		Subvention PCC	20 584 €
Sous-total HT	241 910 €	FCTVA (15,761%)	45 753 €
TVA	48 382 €	Autofinancement	114 158 €
Total TTC	290 292 €	Total	290 292 €

Le calendrier des travaux est le suivant :

- Début des travaux : novembre 2014
- Fin des travaux : mars 2015

**Le Conseil Municipal décide :**

- de solliciter la subvention de la Région des Pays de la Loire pour les travaux de rénovation de deux maisons de tisserands et leur transformation en nouvelle mairie
- de demander une autorisation de commencement des travaux avant attribution de la subvention.

### IV – QUESTIONS DIVERSES.

Reprise des joints des pavés qui se déchaussent dans la rue du Pavé à compter du 25 août. Ces travaux nécessiteront la fermeture de la rue du Pavé à la circulation du 25 août au 22 septembre 2014.

**Séance levée à 20 h 45.**

